### DEPARTEMENT DE L'AIN

#### **VILLE D'OYONNAX**

#### ARRONDISSEMENT DE NANTUA

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize décembre deux mille vingt-deux

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet: 07 - Exercice 2022 Budget VALEXPO DM n°1 PRÉSENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET.

REPRÉSENTÉS: Françoise COLLET (pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEVILLAIN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Mme Corinne REGLAIN), Fanny RIPPE (pouvoir à M. Jacques VAREYON), Laure MANDUCHER (pouvoir à Mme Anne-Marie GUIGNOT)

**ABSENTS**: Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Hugo CARRAZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Anne-Marie GUIGNOT, rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire à quelques semaines de la clôture des comptes, d'apporter des corrections à la marge du budget 2022.

En effet, les recettes inscrites sur le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » ont été vues à la hausse sur le budget primitif 2022, en tenant compte notamment d'une utilisation de VALEXPO pour des spectacles. Or il s'avère que ce projet est toujours en cours d'élaboration et donc repoussé sur les années suivantes.

De plus, la flambée des prix de l'électricité, liée à la reprise post-Covid19 et à l'emballement des marchés financiers, impactent lourdement les finances locales. Il est nécessaire d'augmenter les crédits de paiement sur la partie énergie afin de pouvoir permettre le paiement des factures d'électricité de fin d'année.

Il convient donc de réajuster la subvention versée par le budget principal afin d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Le tableau suivant détaille les modifications à apporter aux crédits inscrits au budget primitif 2022 :

Objet: 07 - Exercice 2022 **Budget VALEXPO** DM n°1

## **DETAIL DES MOUVEMENTS BUDGETAIRES – FONCTIONNEMENT :**

IMPUTATION	<u>D</u>	<u>épenses</u>	Recettes
DEPENSES:			
DR : 011/60612 : Energie Electricité	+	10 860,00 €	
DR : 011/60613 : Chauffage urbain <u>RECETTES :</u>	+	11 850,00 €	
RR : 75/752 : Location de salles			- 28 790,00 €
RR : 77/774 : Subvention exceptionnelle			+ 51 500,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT		22 710,00 €	22 710,00 €

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Accepte le projet de Décision Modificative n°1 après le vote du budget primitif de VALEXPO pour l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessus,

e Maire,

- Dit que les crédits seront repris au Compte Administratif 2022.

Fait à Oyonnax, le 13 décembre 2022

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT:

- par sa présentation en Préfecture le 14 DEC. 2022

- par sa publication le 14 DEC. 2022

Le Maire



